

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : 9

Présents : M. Jean-Pierre SABATIER, Maire,

M. Guillaume MICHEL et Louis-Jacques RIEU Adjoints.

Mme Manuela DA COSTA FERNANDES et Mme Anne HARDY conseillères municipales

M. Cyril MARIN Conseiller municipal

Représenté : M. Eric DELEAU donne procuration à Mme Anne HARDY

M. Yann DEMARS donne procuration à M. Guillaume MICHEL

M. Christophe CHAPUIS donne procuration à Mme Manuela DA COSTA FERNANDES

Secrétaire de séance : Mme Anne HARDY

Début de séance à 19H30

41 - VALIDATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 OCTOBRE 2025

M. le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le procès-verbal du conseil municipal du 28 octobre 2025.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité

- **Valide** le PV du 28 octobre 2025
- **Autorise** le secrétaire du conseil municipal du 28 octobre 2025, et le Maire à signer le PV

42 - ADHESION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION DU CDG 43 PORTANT SUR LE RISQUE SANTE

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L. 827-1 à L. 827-12,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 modifié relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Vu la délibération du conseil d'administration du CDG43 n 2025-14 du 30 septembre 2025 relative à la protection sociale complémentaire portant sur le risque « Santé »,

Vu la convention de participation signée entre le CDG 43 et convention de participation avec la Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage,

Vu l'avis du comité social territorial en date du 25 novembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident à l'unanimité :

Article 1 : La collectivité adhère à la convention de participation portant sur le risque Santé signée par le CDG 43 avec Mutuelle Entrain associée au courtier Alternative Courtage. Cette convention de participation vise à offrir aux agents une garantie de protection sociale complémentaire destinée à couvrir les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident. Ces garanties sont au minimum celles définies au II de l'article 911-7 du code de la sécurité sociale.

Article 2 : La participation de la collectivité au financement des garanties citées à l'article 1^{er} est fixée à 20 € par mois et par agent

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

La participation financière de la collectivité sera accordée exclusivement aux agents qui souscrivent au contrat proposé par le CDG 43.

Article 3 : La collectivité réglera au CDG 43, via une convention de mutualisation, les frais de gestion annuels selon le barème voté par le conseil d'administration du CDG 43.

La participation financière est due à compter de l'adhésion à la convention de participation. La facturation des frais de gestion annuels donnera lieu à l'émission d'un titre de recette par le CDG 43.

Article 4 : Le Maire est autorisé à signer le bulletin d'adhésion à la convention de participation et la convention de mutualisation ainsi que tout acte en découlant.

Observation : Jean-Pierre SABATIER, propose que la participation soit fixée pour la commune à 20 €, comme cela a été délibéré à la Communauté de Communes Mézenc-Loire-Meygal.

43 - CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES EN VUE DE RETENIR UNE PLATE-FORME DE DEMATERIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS

Le Maire expose :

- que les articles L 2132-2 et R 2132-1 et suivants du Code de la commande publique imposent aux personnes publiques de dématérialiser l'ensemble de la procédure (de la mise en ligne à la notification des marchés aux attributaires et à la publication des données essentielles) lors de la passation d'un marché public de plus de 40 000 € HT ;
- que le groupement de commandes formé par le Centre de gestion, et dont il est le coordonnateur arrive à son terme le 31 décembre 2025 ;
- que le Centre de gestion réitère la constitution d'un groupement de commandes en vue de retenir une plate-forme de dématérialisation des marchés publics pour une durée de 2 ans renouvelable une fois, mise à disposition de l'ensemble des collectivités signataires ;
- qu'il ne sera opposé de facturation qu'en cas d'utilisation effective de la plate-forme de dématérialisation.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

VU le Code de la commande publique ;

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-21

- **D'accepter** la proposition d'adhésion au groupement de commandes coordonné par le Centre de gestion.
- **D'autoriser** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes, à conclure tout acte en découlant et à engager les frais y relatifs.
- **Autorise** le Maire à résilier, si besoin, la convention selon les conditions qu'elle renferme.

44 - MANDATEMENT DU QUART DES DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil municipal que lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.1612-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif du conseil municipal peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2025 :

-Crédits ouverts : 1 021 581.01€

- Chapitre 27 : 50 672.14 €
- Chapitre 23 : 7 000 €
- Chapitre 21 : 666 912.52 €
- Chapitre 16 : 26 022.13 €
- Chapitre 13 : 43 165.94 €
- Chapitre 10 : 732.35 €
- Chapitre 001 : 227 075.93 €

-Montant total maximum des dépenses autorisées :

Crédits ouverts-Emprunts-RAR-Opérations d'ordre=

1 021 581.01-26 022.13-77 000-227 075.93=691 482.9

691 482.85*25%=172 870.74 €

Le conseil municipal autorise jusqu'à l'adoption du budget primitif 2026 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 172 870.74 € répartis comme suit :

Chapitres/Articles	¼ du budget
CHAPITRE 21 / 2188	2 870.74 €
CHAPITRE 21 / 21318	5 000 €
CHAPITRE 21 / 2151	55 000 €
CHAPITRE 21/21848	5 000 €
CHAPITRE 21/21841	5 000 €
CHAPITRE 21/21321	100 000 €

Il est précisé que les crédits ouverts votés seront repris au budget primitif 2026. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accepter les propositions de M le Maire dans les conditions exposées ci-dessus.

45 - PROJET AMÉNAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DU BOURG

M. le Maire explique que suite :

- A la mise en place du réseau de chaleur et le raccordement de la salle des fêtes, mairie, église et un privé à partir de la chaufferie bois
- La création d'un auvent touristique à la mairie, d'une terrasse belvédère et le renouvellement du mobilier du bourg

Il est judicieux de réaménager la place de la mairie et de l'église actuellement vétuste

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

Le projet se situe dans le bourg de Queyrières, le rocher est organisé autour d'un rocher d'orgues basaltiques en harmonie avec le paysage des succs environnants ; les bâtiments présents ont été construits avec la pierre basaltique locale et des couvertures en lauzes, un soin particulier sera mis en œuvre pour conserver cette authenticité d'architecture

Suite aux recommandations du CAUE43, et l'étude conduite par le cabinet d'architecture MAGAUD l'aménagement touristique et paysager du bourg (actuellement vétuste) permettra de mettre en valeur les bâtiments communaux tous juste rénovés et remis aux normes, de restaurer l'ensemble du petit patrimoine : bachat, lavoir, croix

Les habitants de Queyrières, les visiteurs, randonneurs du chemin de St Jacques de Compostelle, du chemin de St François Régis et du grand tour du Velay profiteront de la localité, de son histoire et de son patrimoine exceptionnel

AMENAGEMENT URBAIN ET PAYSAGER DU BOURG			
DEPENSES		RECETTES	
Travaux	151084.00 € HT	Autofinancement	33 842.80 €
Maitrise d'œuvre	18130.00 € HT	DETR	67 685.60 €
		REGION	67 685.60 €
Total H.T.	169214.00 €	Total H.T.	169 214.00 €
Total T.T.C.	203056.80 €	Total T.T.C.	203056.80 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Accepte** le plan de financement ci-dessus.
- **Inscrit** le projet au budget de l'année 2026.
- **Prévoit** les travaux courant 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de ce projet

46 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL-CREATION DE HALTES TOURISTIQUES A QUEYRIERES POUR OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES A LA CLIENTELE ITINERANTE

M. le Maire rappelle les délibérations prises en Conseil Municipal sur ce projet : DCM 017-2025 du 12/04/2025

La commune de Queyrières est située dans le massif du Meygal, entre Yssingeaux et St Julien Chapteuil, sur la route du col de Raffy et de sa station de ski nordique. Cette commune est traversée par de nombreux chemins de randonnée, notamment le GR 65 Chemin de St Jacques de Compostelle, qui relie Genève au Puy-en-Velay, le GR 430 St François Régis et le GR 40 Tour des Volcans du Velay. L'attractivité touristique du centre-bourg est assurée par un point de vue magnifique sur le Velay et le Meygal, au sommet du Rocher qui domine le bourg.

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

Pour faire face à cette attractivité, la Commune de Queyrières souhaite améliorer l'accueil des clientèles de passage, nombreuses à fréquenter ce lieu d'exception. Ainsi, l'objectif est de remplacer les sanitaires extérieurs existants et vieillissants en offrant de meilleures conditions d'accueil à la clientèle touristique. L'aménagement d'un auvent et de l'accueil de la Mairie permettra de créer un lieu d'accueil plus valorisant.

Le projet consiste en la réalisation de sanitaires et de vestiaires spécialement conçus pour la clientèle itinérante (bornes de recharge téléphones et vélos électriques, consignes pour casques/bagages, présentation de l'offre touristique locale). Cet aménagement sera complété par une terrasse point de vue afin d'offrir une expérience client valorisée pour les touristes itinérants. Les investissements prévus par la Commune de Queyrières ne se limitent pas au bourg puisqu'une halte est également prévue sur les villages du Coudert et de Monedeyres.

Ce projet bénéficie du soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes qui a sélectionné lors de la Commission Permanente du 23/05/2025 la candidature à l'AMI St Jacques Amont porté par le SIVOM du Meygal. Après intervention du cabinet Thierry MAGAUD, le projet a été chiffré et correspond aujourd'hui aux attentes de la municipalité.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'investissements importants sur le bourg de Queyrières. Après la réhabilitation de la salle polyvalente, la création d'une salle des associations et la mise en place d'un réseau de chaleur bois, le projet de la commune de Queyrières sur l'accueil de la clientèle itinérante sera complété par l'aménagement paysager de la Place de l'Eglise afin de garantir une découverte originale et authentique de ce bourg de caractère au patrimoine préservé. Cette attention particulière à la clientèle touristique s'est également traduite récemment par la mise en place d'un abri pour les randonneurs dans le cadre d'un projet artistique « Derrière le Hublot » qui a permis de créer le Suchaillou, monument en pierres sèches, offrant abri et lieu de contemplation, à la sortie du bourg, en direction du col de Raffy.

La réalisation de ces nouvelles haltes touristiques valorisantes permettra de mieux accueillir les touristes transitant par la commune de Queyrières et contribuera ainsi à offrir de nouveaux services adaptés à la clientèle itinérante.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 118 710.00 € HT.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Accueil Auvent touristique		50 120.00 €
	Terrasse belvédère et mobiliers Le Bourg		6 500.00 €
	Espace couvert - Le Coudert		30 000.00 €
	Halte touristique à Monedeyres		32 000.00 €
TOTAL			118 710.00 €
PLAN DE	Financier	Montant	Etat d'avancement

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	LEADER Haute-Loire	35 613.00 €	Subvention sollicitée
	Région AURA AMI St Jacques	59 355.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	94 968.00 €	80 %
	Autofinancement	23 342.00 €	20 %
	TOTAL Financement	118 710.00 €	100 %

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **De solliciter** la participation financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de la valorisation touristique des grands itinéraires
- **De solliciter** la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme européen LEADER

46-1 - PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL-CREATION DE HALTES TOURISTIQUES A QUEYRIÈRES POUR OFFRIR DE NOUVEAUX SERVICES A LA CLIENTELE ITINERANTE - remplace et annule la 046-2025

M. le Maire rappelle les délibérations prises en Conseil Municipal sur ce projet : DCM 017-2025 du 12/04/2025

La commune de Queyrières est située dans le massif du Meygal, entre Yssingeaux et St Julien Chapteuil, sur la route du col de Raffy et de sa station de ski nordique. Cette commune est traversée par de nombreux chemins de randonnée, notamment le GR 65 Chemin de St Jacques de Compostelle, qui relie Genève au Puy-en-Velay, le GR 430 St François Régis et le GR 40 Tour des Volcans du Velay. L'attractivité touristique du centre-bourg est assurée par un point de vue magnifique sur le Velay et le Meygal, au sommet du Rocher qui domine le bourg.

Pour faire face à cette attractivité, la Commune de Queyrières souhaite améliorer l'accueil des clientèles de passage, nombreuses à fréquenter ce lieu d'exception. Ainsi, l'objectif est de remplacer les sanitaires extérieurs existants et vieillissants en offrant de meilleures conditions d'accueil à la clientèle touristique. L'aménagement d'un auvent et de l'accueil de la Mairie permettra de créer un lieu d'accueil plus valorisant.

Le projet consiste en la réalisation de sanitaires et de vestiaires spécialement conçus pour la clientèle itinérante (bornes de recharge téléphones et vélos électriques, consignes pour casques/bagages, présentation de l'offre touristique locale). Cet aménagement sera complété par une terrasse point de vue afin d'offrir une expérience client valorisée pour les touristes itinérants. Les investissements prévus par la Commune de Queyrières ne se limitent pas au bourg puisqu'une halte est également prévue sur les villages du Coudert et de Monedeyres.

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

Ce projet bénéficie du soutien de la Région Auvergne Rhône Alpes qui a sélectionné lors de la Commission Permanente du 23/05/2025 la candidature à l'AMI St Jacques Amont porté par le SIVOM du Meygal. Après intervention du cabinet Thierry MAGAUD, le projet a été chiffré et correspond aujourd'hui aux attentes de la municipalité.

Ce projet s'inscrit dans une dynamique d'investissements importants sur le bourg de Queyrières. Après la réhabilitation de la salle polyvalente, la création d'une salle des associations et la mise en place d'un réseau de chaleur bois, le projet de la commune de Queyrières sur l'accueil de la clientèle itinérante sera complété par l'aménagement paysager de la Place de l'Eglise afin de garantir une découverte originale et authentique de ce bourg de caractère au patrimoine préservé. Cette attention particulière à la clientèle touristique s'est également traduite récemment par la mise en place d'un abri pour les randonneurs dans le cadre d'un projet artistique « Derrière le Hublot » qui a permis de créer le Suchaillou, monument en pierres sèches, offrant abri et lieu de contemplation, à la sortie du bourg, en direction du col de Raffy.

La réalisation de ces nouvelles haltes touristiques valorisantes permettra de mieux accueillir les touristes transitant par la commune de Queyrières et contribuera ainsi à offrir de nouveaux services adaptés à la clientèle itinérante.

Le budget prévisionnel de ce projet est évalué à 118 710.00 € HT.

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	Description		Montant HT
	Accueil Auvent touristique		50 210.00 €
	Terrasse belvédère et mobiliers Le Bourg		6 500.00 €
	Espace couvert - Le Coudert		30 000.00 €
	Halte touristique à Monedeyres		32 000.00 €
	TOTAL		118 710.00 €
PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL	Financier	Montant	Etat d'avancement
	LEADER Haute-Loire	35 613.00 €	Subvention sollicitée
	Région AURA AMI St Jacques	59 355.00 €	Subvention sollicitée
	TOTAL Aides Publiques	94 968.00 €	80 %
	Autofinancement	23 742.00 €	20 %
	TOTAL Financement	118 710.00 €	100 %

Après avoir en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- **D'approuver** le plan de financement de l'opération sachant que la Commune assurera une prise en charge systématique par l'autofinancement en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel
- **De solliciter** la participation financière auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes au titre de la valorisation touristique des grands itinéraires

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2025

- De solliciter la participation financière auprès du Groupe d'Action Locale Haute-Loire au titre du programme européen LEADER

Observation : Suite à une erreur dans le plan de financement, une nouvelle délibération après correction de l'erreur est proposée.

47 - APPROBATION DE L'ASSIETTE DES COUPES 2025 POUR LES FORÊTS RELEVANT DU RÉGIME FORESTIER

M. Le Maire donne lecture au conseil municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2025 par l'Office National des Forêts pour les forêts relevant du régime forestier, proposition jointe à la présente délibération.

M. Le Maire explique au conseil municipal que les modes de ventes à l'ONF ont évolué depuis le 01/01/2019. Les ventes par adjudication ou appels d'offre prennent désormais la forme de ventes publiques de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence.

Les ventes de gré à gré hors ventes publiques (ventes « simples ») restent également en vigueur, pour pouvoir commercialiser des lots de faible valeur ou restés invendus.

Où le discours de M. Le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

1- Assiette des coupes

- ✓ de demander à l'ONF de bien vouloir apporter au programme de coupes qu'il a proposé les modifications suivantes :

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Décision du propriétaire préciser : AJOUT REPORT année XXXX SUPPRESSION	Motif de la modification (mention obligatoire)
QUEYRIERES	4 U	IRR	REPORT 2027	Retard d'exploitation
QUEYRIERES	6 U	IRR	REPORT 2027	Retard d'exploitation
QUEYRIERES	7 U	IRR	OK 2025	

2- Destination des coupes et mode de vente

- ✓ d'accepter l'ensemble des destinations de coupes comme mentionnées à la proposition jointe à la présente délibération.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Destination préciser : - Vente publique de gré à gré par soumissions avec mise en concurrence - Vente de gré à gré simple - Délivrance	Mode de commercialisation préciser : - Sur pied (en bloc ou unité de produit) - Façonné

MAIRIE DE QUEYRIERES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

QUEYRIERES	4	IRR	Vente publique de gré à gré	Sur pied
------------	---	-----	-----------------------------	----------

M. Le Maire rappelle au conseil municipal que pour les bois vendus ou délivrés façonnés une délibération complémentaire sera nécessaire pour fixer les conditions d'exploitation (à l'entreprise, en régie, maîtrise d'œuvre, financement ...).

3- Points spécifiques relatifs à la délivrance

En complément des parcelles délivrées citées aux points 1 et 2 de la présente délibération, il est précisé que pour les parcelles inscrites au tableau ci-dessous, une partie des produits correspondants à des bois de qualités « chauffage » sera délivrée en parallèle de la partie principale vendue.

Forêt de	N° de Parcelle	Type de coupe	Volume estimatif à délivrer

Pour extrait et conforme,

48 - DM - AUGMENTATION SECTION FONCTIONNEMENT

M. le Maire explique que lors du vote du budget, les dépenses de fonctionnement avaient été sous-estimées.

Le maire propose donc la décision modificative suivante :

43158	QUEYRIERES	DM n°3 2025
Code INSEE	QUEYRIERES	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

AUGMENTATION SECTION FONCTIONNEMENT

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60631 : Fournitures non stockées - Fournitures d'entretien	0.00 €	1 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-60632 : Fournitures non stockées - Fournitures de petit équipement	0.00 €	2 500.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-6419 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0.00 €	0.00 €	0.00 €	1 500.00 €
R-752 : Revenus des immeubles	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0.00 €	0.00 €	0.00 €	2 500.00 €
Total FONCTIONNEMENT	0.00 €	4 000.00 €	0.00 €	4 000.00 €
Total Général		4 000.00 €		4 000.00 €

MAIRIE DE QUEYRIÈRES

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 11 DECEMBRE 2025

Après en avoir délibéré, le conseil, adopte à l'unanimité cette proposition.

Observation : La modification budgétaire étant minime.

49 - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER LES CONVENTIONS AVEC LE SGEV ET LE SDE 43 RELATIVES A LA PARTICIPATION FINANCIERE AUX TRAVAUX DE REFECTION DES VOIES COMMUNALES

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de réfection des voies communales confié à l'entreprise Colas,

Vu la convention proposée entre la Commune de Queyrières et le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay (SGEV), fixant la participation financière du SGEV à hauteur de 2 400 € pour les travaux réalisés,

Vu la convention proposée entre la Commune de Queyrières et le Syndicat Départemental d'Énergie 43 (SDE 43), fixant la participation financière du SDE 43 à hauteur de 8 500 € pour les travaux réalisés,

Considérant que la Commune de Queyrières a réglé l'intégralité de la facture à l'entreprise Colas,

Considérant que le SGEV et le SDE 43 doivent contribuer à la remise en état de la voie communale sur laquelle ils sont intervenus,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** les termes de la convention entre la Commune de Queyrières et le SGEV relative à la participation financière aux travaux de réfection des voies communales ;
- **Approuve** les termes de la convention entre la Commune de Queyrières et le SDE 43 relative à la participation financière aux travaux de réfection des voies communales ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer lesdites conventions et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution ;
- **Précise** que la participation du SGEV s'élève à 2 400 euros, versés à la Commune de Queyrières.
- **Précise** que la participation du SDE 43 s'élève à 7 480 euros, versés à la Commune de Queyrières

Fin du conseil à 22H00

Signature du Maire :
Jean-Pierre SABATIER



Signature du secrétaire de séance :
Anne HARDY